

CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT
Mercredi 13 mars 2024
18h30

La séance est ouverte à 18h30

Le mercredi 13 mars 2024, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 6 mars 2024 en séance par Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

* * * * *

PRÉSIDENT : Pierre OLIVER

SECRÉTAIRE ÉLU : Valentin LUNGENSTRASS

PRÉSENTS : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES ; Denis BROLIQUIER ; Nathalie CARLINO ; Jean-Stéphane CHAILLET ; Olivier FERNOUX ; Pauline GROSJEAN ; Maryll GUILLOTEAU ; Valentin LUNGENSTRASS ; Jean-Bernard NUIRY ; Pierre OLIVER ; François ROYER ; Florence VERNEY-CARRON.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

Roland BERNARD (pouvoir à Pierre OLIVER) ; Anne-Sophie CONDEMINE (pouvoir à Pauline GROSJEAN).

ABSENT NON EXCUSÉ : Stéphanie STAN.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 13 mars 2024. Pour notre séance de ce jour je vais demander à Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire.

Merci de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 17 janvier 2024 ? Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

Je profite de ce début de séance pour saluer M. Gauthier CHAPUIS, adjoint au Maire de Lyon qui nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui pour écouter nos travaux du jour, j'en suis ravi, il est évidemment le bienvenu.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JANVIER 2024

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 32 projets de délibération.

1 - 2024-20282-CMMA2-181 - Approbation d'une convention de mise à disposition de la salle à l'Italienne du Théâtre des Célestins, à titre gracieux, au profit de l'association Ecrans Mixtes dans le cadre de l'édition 2024 de leur festival - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Théâtre des célestins

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : On peut noter qu'il est dommage de demander notre avis une fois l'événement passé.

M. le Maire : Je vous invite à voter favorablement, puisque l'événement a déjà eu lieu. Cela serait regrettable que l'on vote contre. C'est un drôle de concept, ces subventions qui viennent une fois l'événement passé !

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

2 - 2024-21730-CMMA2-182 - Approbation d'une convention de mise à disposition de la salle à l'Italienne, à titre gracieux, entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et l'association Quais du Polar pour la tenue d'une master class dans le cadre du festival Quais du Polar 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Théâtre des célestins

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

3 - 2024-21949-CMMA2-183 - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, entre la Ville de Lyon - Archives municipales de Lyon et l'Association des Archivistes Français (AAF) lors des journées d'études de l'association qui se dérouleront du 04 au 05 avril 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des archives municipales

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

4 - 2024-21785-CMMA2-184 - Approbation d'une convention de mise à disposition de la Célestine, à titre gracieux, entre la Ville de Lyon/ Théâtre des Célestins et l'association GRAME pour une lecture publique dans le cadre de l'édition 2024 de sa biennale - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Théâtre des célestins

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

**5 - 2024-21822-CMMA2-196 - Attribution d'une subvention de 16 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 18ème édition du festival "les Chants de Mars" du 13 au 23 mars 2024 - Approbation d'une convention d'application
RETIRE - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation**

DOSSIER RETIRE

6 - 2024-21836-CMMA2-197 - Attribution d'une subvention complémentaire de 20 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 20ème édition du festival "Quais du polar" du 4 au 7 avril 2024 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention-cadre - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

M. Lungenstrass : Juste pour rappeler que dans le cadre du festival « Quais du Polar » on est chanceux dans le 2^e arrondissement et en particulier à Confluence, d'avoir le démarrage de la grande enquête. Chaque année, il y a une grande enquête publique pour les habitants. On peut récupérer son livret d'enquête au Marché Gare sur la place Hubert Mounier et on pourra faire un parcours qui mènera jusqu'à l'Hôtel de ville. J'espère que les habitants du 2^e seront nombreuses et nombreux à participer à cette grande enquête qui sera très chouette à faire en famille ou entre amis.

M. le Maire : Moi aussi, j'espère que vous serez nombreux à participer à ce bel événement.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

7 - 2024-20323-CMMA2-198 - Approbation des tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2024/2025 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Auditorium - ONL

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

8 - 2024-21813-CMMA2-199 - Attribution de subventions de fonctionnement à 33 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma, de la littérature et de la musique, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC et Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, pour un montant global de 608 000 € - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : C'est l'occasion de rappeler que le théâtre des Marronniers fait un travail formidable aussi bien de formation de nos jeunes que de représentation. On a l'occasion d'échanger régulièrement avec eux.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

9 - 2024-23151-CMMA2-200 - Approbation des tarifs de la saison 2024/2025 des Célestins, Théâtre de Lyon - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Théâtre des célestins

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

10 - 2024-21932-CMMA2-205 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Lyon Roller Métropole pour l'organisation du "Lugdunum Roller Contest" les 18 et 19 mai 2024 - Approbation d'une convention mixte - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

11 - 2024-21950-CMMA2-206 - Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'association Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2024, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 18 au 20 mai 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

12 - 2024-19941-CMMA2-207 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Sport Passion Développement pour l'organisation de la 3e édition du "Tournoi des Etoiles" le 1er juin 2024 au gymnase Louis Chanfray à Lyon 2e - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

13 - 2024-20021-CMMA2-185 - Adoption de la Stratégie de Transition Ecologique du Patrimoine (STEP) et autorisation à déposer une candidature auprès du programme européen ELENA - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Gestion technique des bâtiments

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon s'est fixé l'objectif de la neutralité climatique en 2030.

La Stratégie de Transition Ecologique du Patrimoine s'inscrit dans cette démarche et a pour objectif la réduction des consommations d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre à échéance 2030 et 2050.

Il est estimé que les activités municipales représentent 5% des émissions de gaz à effet de serre du territoire et que les politiques publiques de la ville ont un impact sur 20 à 30% des émissions du territoire.

La stratégie proposée vise, par rapport à l'année de référence 2019 à :

- une baisse de 25% des consommations d'énergie d'ici à 2030,
- une baisse de 50% des consommations d'énergie et de 80% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

La trajectoire définie nécessite d'engager une nouvelle amplification des travaux énergétiques pour les prochains mandats. Ce qui implique de passer de 4 rénovations complètes par an jusqu'en 2026 et à 9 par an jusqu'en 2050 et de consacrer un budget annuel de 35M€ à l'horizon 2032 contre 21M€ aujourd'hui.

Cela reste très théorique parce qu'à ce stade, on le sait tous, dans la gestion du patrimoine c'est très lent à la Ville de Lyon. Dès que l'on a besoin de refaire n'importe quelle salle ou n'importe quel équipement, on peut perdre des fois 2, 3, 4 ans. On le voit régulièrement notamment sur nos écoles publiques. Dans tous les cas, c'est une délibération qui va dans le bon sens.

M. Fernoux : Je trouve cela intéressant que ça vienne au cœur du débat. Il y a quelque chose qui m'a surpris, il n'y a pas longtemps, j'étais à une conférence et il y avait quelqu'un du MEDEF qui disait que maintenant toutes les entreprises avaient aussi cette volonté de diminuer les consommations, surtout les consommations fossiles, et d'augmenter l'électrification. Je pense que c'est un peu facile de dire « On se fait des plans sur la comète », je vous reconnais là-dessus.

M. le Maire : Je n'ai pas dit ça, j'ai dit que c'était lent.

M. Fernoux : Je me félicite que cela aille dans ce sens-là, et il faut aussi penser qu'il n'y a pas que la mairie qui le fait, mais aussi tous les interlocuteurs économiques de notre Métropole. Je voulais souligner ces efforts qui sont faits et qui sont compris par tout le monde. Si on revient 5 ans en arrière, ce n'était pas forcément gagné.

M. le Maire : Il ne se passait pas rien non plus, il y a eu des travaux de rénovation au précédent mandat, je n'étais pas dans la majorité, peu de gens ici l'était.

M. Fernoux : Je parlais plus côté monde économique, je ne visais pas la majorité précédente.

M. le Maire : Très bien, je rappelle qu'un certain nombre d'organismes, d'entreprises ou de collectivités le font et à juste titre vous l'avez peut-être remarqué, nous avons lancé sur ce début d'année les travaux de réhabilitation du lycée Juliette Récamier qui était une passoire énergétique. Nous allons avoir pour près de 40 millions d'euros de travaux sur ce lycée.

M. Lungenstrass : Cette stratégie patrimoniale permettra aussi de venir planifier les travaux de manière plus importante que précédemment. Précédemment, au niveau d'écoles ou salles associatives, vous pouviez avoir des demandes au fil de l'eau sur telle fenêtre, telle isolation, etc. L'objectif est de venir planifier cela, d'une part, par rapport à un objectif que vous avez rappelé qui est important et ambitieux. On tâchera de faire les choix budgétaires et humains pour y arriver mais aussi d'un point de vue d'opérations plus qualitatives pour les établissements où on interviendra. Cela évitera aussi de faire des travaux tout au fil des années mais d'avoir un programme qualitatif avec une phase d'aménagement. Ensuite, on aura réussi à avoir un bâtiment qui aura été rénové, réhabilité, réaménagé.

M. le Maire : J'ai une question qui vient comme ça en étudiant ce dossier, est-ce que c'est basé sur le chiffre prévisionnel de la PPI ? Parce que, ce que l'on voit depuis le début du mandat, sur le budget d'investissement, on nous annonce chaque année un montant et en réalité, il y a entre 70 et 80% de ce budget qui est réellement appliqué. Et d'ailleurs, on le sait aussi sur la PPI, sur l'ensemble du mandat, la Ville de Lyon a annoncé un investissement d'1,2 milliards d'euros en nous expliquant que c'était historique que cela n'avait jamais été fait, pour nous dire rapidement derrière : « oui mais, on ne fera que 60% ». En réalité on fera moins qu'à l'époque de Gérard Collomb. J'espère que cela sera du réel et non pas du prévisionnel, en tous les cas on vous soutient dans cette démarche, on espère que vous allez être actifs et que vous allez rénover notre patrimoine municipal.

M. Lungenstrass : En complément, pour vous répondre, effectivement la STEP se base bien sur différents paliers en matière d'investissement qui sont importants, juste pour corriger, la PPI d'1,2 milliards d'euros est bien historique que cela soit dans la programmation qui est prévue et engagée très largement aujourd'hui que dans le réalisé. Effectivement 2/3 actuellement qui seront réalisés dès 2026 et le reste qui sera déjà engagé. Les précédentes mandatures faisaient pour le coup, une PPI dans le volume qui était moindre mais dans la réalisation qui était équivalente. Par contre la STEP permettra d'avoir des opérations plus qualitatives. On a aujourd'hui une dette patrimoniale qui est importante, on le voit dans nos écoles, dans nos équipements culturels, on le voit dans nos MJC, donc on a besoin à l'avenir aussi, de venir rehausser les moyens budgétaires et les moyens humains pour arriver aux objectifs fixés par cette stratégie, d'où l'idée de planifier cela parce que gouverner c'est anticiper. Et là, en l'occurrence, c'est planifier.

M. le Maire : Sur les moyens humains, je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est l'un des principaux problèmes que rencontre la Ville. Après, attention, le chiffre de réalisation de la PPI au dernier mandat, on est à 850 millions d'euros et nous, on n'est pas sûr d'y être. Quand on regarde le chiffre annuel on est entre 5 et 10 millions d'euros en dessous de ce qui se faisait au précédent mandat. Je me réjouis qu'on arrive à tendre vers plus d'investissements et je suis sûr que l'on aura l'occasion d'en reparler au conseil municipal. Gauthier a pris des notes pour que l'on puisse en discuter jeudi prochain.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

14 - 2024-21960-CMMA2-190 - Approbation de la nouvelle charte lyonnaise du ravalement "Pour une ville patrimoniale, habitée, vivante et vivable" - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : La première charte lyonnaise de ravalement élaborée en 2012 a permis de fédérer les principaux acteurs du secteur. Forte de ces 10 ans d'expériences, la Ville de Lyon a souhaité réviser cette charte pour l'enrichir des nouvelles techniques et pratiques et intégrer le défi de la transition écologique du bâti.

Les principaux objectifs du ravalement obligatoire et de la charte sont :

- Préserver et mettre en valeur les qualités architecturales, patrimoniales et culturelles de la ville,
- Engager l'amélioration thermique du bâti existant,
- Favoriser l'entretien du bâti.

La nouvelle charte pour le ravalement des façades lyonnaises comprend un cahier méthodologie, un cahier sur l'amélioration thermique et 12 fiches typologiques de façades.

Les acteurs s'engagent à utiliser et diffuser ces outils, auxquels il n'est pas prévu de donner un caractère réglementaire.

M. Lungenstrass : Juste un mot, parce qu'on a un enjeu particulier dans le 2^e arrondissement, on est en plein cœur du secteur UNESCO et justement cette charte couplée à la charte architecturale votée en début de mandat et élaborée par mon collègue Raphaël Michaud, cela permet d'allier patrimoine, cadre de vie et sobriété énergétique qui fait le lien avec la délibération précédente. Je pense qu'on a vraiment un enjeu très important et spécifique dans le 2^e arrondissement à ce sujet parce qu'on a un cadre de vie paysager qui est largement amélioré. C'est plus beau, plus agréable et donc je pense qu'il faut que l'on soutienne cette démarche en particulier dans le 2^e arrondissement. Evidemment, je dois valoriser ce que l'on votera juste après mais qui est la nouvelle tarification pour les professionnels et notamment les artisans de chantier parce qu'on leur apporte ce soutien économique pour pouvoir intervenir de manière plus simple en ville et cela bénéficiera aussi aux opérations de ravalement.

M. Nuiry : Je suis cette charte du ravalement et je voulais dire qu'il y a des discussions actuellement avec la fondation du patrimoine dans le cadre du futur secteur protégé qui devrait englober le secteur UNESCO de centre-ville. Il y aura des possibilités de défiscalisation pour les travaux de ravalement de façade. C'est en cours, on en discute beaucoup avec Philippe Lamy.

M. le Maire : C'est une très bonne chose, et on va espérer que derrière, la Ville de Lyon suive sur le détagage pour que toutes ces copropriétés qui investissent pour rénover une façade ne soient pas pénalisées quelques jours après à cause d'un tagueur qui vient nous faire une œuvre d'art qui n'a d'art que le nom.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

15 - 2024-21835-CMMA2-192 - Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon/inscriptions et extensions d'emplacements réservés et de localisations préférentielles pour équipements au bénéfice de la Ville de Lyon - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : La révision générale du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) a été approuvée par délibération du conseil de la Métropole de Lyon en date du 13 mai 2019.

Depuis cette approbation, le PLU-H a fait l'objet de plusieurs procédures d'adaptation et notamment pour la ville de Lyon.

Les ambitions affichées par la Métropole de Lyon dans cette modification n°4 sont :

- Préserver les terres agricoles et les espaces de natures existants sur le territoire, en réduisant les secteurs à urbaniser à long terme,
- Favoriser la construction de logements sociaux,
- Poursuivre le développement des mobilités actives (piétons et vélos),
- Augmenter les capacités de stationnement vélos dans les constructions neuves,
- Ajuster, à la baisse les capacités de stationnement automobile lié au logement dans certaines zones centrales, en prenant en compte l'évolution de leurs dessertes par les transports en commun,
- Augmenter la production d'énergies renouvelables,
- Renforcer le développement d'une architecture bioclimatique et à haute qualité environnementale.

La Ville de Lyon propose un avis favorable, avec des remarques, souhaitant notamment :

- une meilleure prise en compte des demandes de la ville sur les protections paysagères en intégrant de nouveaux espaces boisés classés (EBC) et des espaces végétalisés à valoriser (EVV),
- la transformation de l'emplacement réservé de voirie n°7 dans le 5e en emplacement réservé cheminement piéton et cycliste.

Je vous ai présenté dans les grandes lignes cette modification du PLU-H. Il y a quelques points évidemment qui m'interpellent dans cette modification n°4 du PLU-H. Il faut savoir, maintenant, qu'avec cette nouvelle réglementation, dès qu'un nouveau projet immobilier est porté sur le territoire, à partir de 4 logements, il y aura l'obligation de construire du logement social. Sur le papier, on pourrait se dire, très bien, on va pouvoir construire plus de logements sociaux. Sauf que dans les faits, il faut savoir que les bailleurs sociaux n'achètent pas de lots individuels dans une copropriété, par-ci ou par-là. Généralement, ils traitent un ensemble immobilier. Je sais qu'il y a des spécialistes de l'immobilier dans la salle, on le sait tous, le bailleur qui a aujourd'hui déjà une copropriété de 150 logements a du mal à venir réparer le chauffage, je vous laisse imaginer ce que cela va être quand demain il n'aura qu'un seul logement dans un seul immeuble dans un quartier bien précis. On sait tous que c'est irréalisable. Cela va ajouter malheureusement de la crise au logement à celle que l'on connaît déjà. Je ne vais pas vous refaire la situation, vous êtes nombreux à la connaître, mais aujourd'hui, lorsque vous voulez vous loger à Lyon, que ce soit à la location ou à l'achat, la réalité c'est qu'il n'y a pas d'offre. Avec un dispositif comme celui-là, en voulant bien faire, je pense qu'objectivement l'idée de vouloir construire plus de logement social, au départ cela a la volonté très noble, auquel nous souscrivons tous, mais cette disposition-là, à mon sens, va avoir un effet négatif sur les constructions de demain. C'est le premier point que je voulais soulever avec vous. Le 2^e aspect, cela ne concernera pas toutes les copropriétés, déjà il y a la suppression du stationnement souterrain, on va dans le mur, mais on va continuer en accélérant et en appuyant sur le klaxon. On le voit à Confluence, je ne sais pas si certains d'entre vous habitent à Confluence, j'en fais partie, on a enlevé le stationnement en surface, on enlève le stationnement des immeubles, donc en réalité il y a du stationnement sauvage partout ! Vous passez le soir, ce sont les voiries qui servent de stationnement, c'est la réalité.

Il n'y a pas que des gens qui utilisent le tramway, il y en a aussi qui utilisent la voiture pour aller travailler. Ces gens-là, on n'y pense pas. En plus, lorsqu'on achète à 7 ou 8000 euros du m² voir 10, derrière c'est compliqué de devoir laisser sa voiture au milieu de la route ou alors entre les troncs d'arbres, vous savez que maintenant il y a des troncs d'arbres sur les voies pour empêcher la circulation. Le sujet que je pointe aussi dans cet avis du PLU-H, c'est l'obligation de créer plus de stationnement vélos dans les copropriétés. Dans l'absolu c'est bien, mais il faut savoir que cela coûte très cher de construire des stationnements sous un immeuble. Si c'est uniquement pour du vélo, vous savez comme moi qu'il n'y en aura pas. Et donc le vélo, il va être en rez-de-chaussée, et si on met le vélo en rez-de-chaussée, qu'est-ce qu'il n'y a pas ? De commerce. Je pense que pour qu'un quartier fonctionne, il faut qu'il y ait à la fois des habitants, du bureau mais aussi du commerce. C'est cet équilibre entre tous les usages qui fait que nous avons un quartier qui est vivant et qui fonctionne bien. Voilà les quelques remarques que je pouvais faire, on en garde quelques-unes pour le conseil municipal, puisque je sais qu'il y a certains collaborateurs du Maire de Lyon qui sont dans la salle pour suivre ce que l'on raconte. Voilà quelques mesures que nous contestons dans cette modification du PLU-H.

M. Lungenstrass : Cette modification du PLU-H, effectivement, elle est importante. Elle s'inscrit dans la suite de la modification n°3 qu'on avait voté il y a 2 ans à la Métropole avec un avis de la Ville de Lyon, pour améliorer les conditions de construction, les conditions d'habitabilité, avec un volet sur les mobilités qui fait malgré tout partie du PLU-H. Puis, il y a un volet également sur la préservation du vivant, notamment le classement des zones naturelles, des espaces boisés. Sur les différents éléments que vous avez évoqués, d'abord sur l'habitat, c'est important pour nous de créer du logement social et de le créer dans le diffus. C'est votre propre discours, cher Pierre, de ne pas avoir du logement social qu'à un certain endroit. C'est l'objectif avec le seuil que vous avez mentionné de pouvoir créer du logement social à différents endroits. Je rappelle le logement social en France est accessible à 70% de la population, 80% même avec les nouveaux seuils et l'inflation. C'est un dispositif qui est important pour soutenir le logement abordable. Par ailleurs, vous l'avez vu récemment, la Métropole de Lyon s'est engagée dans un fond d'urgence pour produire aussi du logement notamment pour débloquer, vu la conjoncture économique, aussi la production de logements. Aujourd'hui, nous avons des promoteurs, des acteurs économiques divers, des bailleurs sociaux qui vu la conjoncture économique, les conditions financières et notamment les taux d'intérêts auprès des banques, ne sortent pas les opérations parce qu'ils sont en attente, par rapport à l'évolution économique globale. Et bien, la Métropole de Lyon est venue abonder, est venue en partenariat avec ces acteurs économiques pour permettre de libérer ces centaines de logements et qu'ils puissent être construits dans les prochains mois. Concernant les mobilités, d'abord, je pense que l'on porte avec beaucoup d'ambition le concept de la ville du quart d'heure qui est justement celui qu'on déploie à Confluence dans la phase 2 d'avoir du logement et notamment du logement abordable, d'avoir des activités économiques et notamment de l'artisanat, notamment des activités économiques aussi avec des loyers modérés et on s'y emploie avec la SPL Confluence notamment, d'avoir aussi des commerces et un quartier, en matière d'espaces publics qui soient végétalisés, le plus frais possible et le plus sûr et confortable possible. Sur la question du commerce, je pense qu'on partage ce sujet-là et avec la SPL Confluence on va même plus loin sur la question du commerce, pour les rez-de-chaussée qu'on est en train de créer. On crée un dispositif aussi contractuel pour que pendant des années, les baux commerciaux restent abordables et qu'on ait la maîtrise de l'évolution du commerce. C'est un vrai enjeu en particulier dans les nouveaux quartiers où les commerces souvent qui s'y installent, soit ils ont du mal à s'installer, soit ce sont des chaînes qui s'y installent parce que nous sommes sur des loyers importants. Dans cette phase 2, on porte l'ambition un cran plus loin, pour assurer là aussi, du commerce abordable du point de vue de l'entrepreneur qui s'y installe. Un point sur le stationnement, effectivement on a baissé lors de la modification n°3 les normes de stationnement pour les nouvelles constructions, la phase 1 côté Saône on voit que le nombre de places de stationnement qui ont été créées sont supérieures à la motorisation qui est observée. On voit bien qu'il y a un moindre usage de la voiture individuelle à Confluence. L'idée c'est dans un nouveau quartier d'aller un cran plus loin, on enlève rien à personne dans un nouveau quartier, on affirme une vision différente d'un quartier.

Il y a beaucoup de quartiers en Europe qui ont été construits sur ce modèle-là qui fonctionne bien. L'un des plus connu est Fribourg en Allemagne, un quartier qui a un tramway aussi à proximité, des espaces publics extrêmement généreux pour les enfants, très végétalisés et qui fonctionne sans aucune place de stationnement, avec juste un parking en bordure du quartier, comme on aura ici, avec d'une part le marché gare, d'autre part, deux îlots dans ceux qui sont construits où il y aura un sous-sol et un qui sera mutualisé à l'échelle du quartier pour pouvoir servir le stationnement des habitants, des visiteurs qui viennent travailler dans le tertiaire ou en rendez-vous dans les entreprises qui se seront installées.

M. le Maire : Je me permets de rebondir sur ce que vous avez dit. Sur le logement social, on partage tous les deux cette volonté de pouvoir en construire, mais la difficulté qu'il y a, en dessous d'un certain seuil, le logement social n'est pas financé. La plupart des logements sociaux, à part les maîtrises d'ouvrage directement pilotées par les bailleurs ou alors les grands programmes en diffus où vous avez 2 ou 300 logements, on sait que c'est financé par les acquéreurs du logement privé. C'est-à-dire, le logement social, si l'on parle de chiffre de manière très concrète, le bailleur social achète à Lyon en moyenne entre 2000 et 2200 euros du m². L'acquéreur privé, par exemple sur Confluence peut acheter jusqu'à 10 000 euros du m². En fait, c'est l'acquéreur en diffus qui finance la création du logement social. Il faut savoir que le coût de construction du bâtiment lui-même est de 6000 euros du m². D'un côté le bailleur achète à 2 000 euros, de l'autre le vrai coût de construction c'est 6 000. Donc les 4 000 de différence, si vous n'avez que 4 logements vous n'arriverez pas à supporter la construction de cet appartement. Economiquement, dans la vraie vie, cela ne marche pas. C'est ça que l'on pointe. C'est pour cela que je vous dis que c'est un risque d'empêcher certaines opérations, notamment de réhabilitation, parce qu'on a un certain nombre de petits immeubles et la surélévation est un sujet qui est à la mode en France. Je pense que ce type de règles viendra pénaliser demain le marché, sachant que vous avez déjà mis pas mal de barrières. Sur le commerce, je ne parlais pas forcément des prix, je suis d'accord avec vous, c'est plutôt positif ce que peut faire la SPL sur l'installation d'un certain nombre de commerces, notamment dans des secteurs qui se développent parce qu'il y a 2 temps, entre celui de l'arrivée des habitants et des entreprises, et celui des commerces. Je parlais plus d'espace, je pense que ce que je dis là, nous concerne moins à Confluence parce qu'on est sur de gros volumes de bâtiments, en réalité votre local vélos ne vient pas trop empiéter sur le commerce. Mais sur des réhabilitations plus modestes ou plus petites, on peut se retrouver confronté au problème. On n'aura pas la place de mettre un commerce si on met un local vélo à partir du moment où il n'y a pas de stationnement souterrain bien sûr. Je voulais reparler du nombre de place par logement, je suis convaincu comme vous que la tendance ne va pas à faire une place de stationnement souterrain pour un logement, pour autant, le 1 pour 10 ou le 1 pour 5 peut aussi avoir des limites et aussi dans le tertiaire. On le voit, à Confluence on a eu beaucoup d'opérations de logements qui ont été lancées avec une place de stationnement pour 200 ou 300 m², ce qui fait qu'une fois l'utilisateur n° 1 part, on a beaucoup de mal à le relouer. On a, l'exemple avec le départ d'ENGIE, on a l'exemple avec le départ de Deloitte, on a l'exemple dans tous les bâtiments qui ont plus de 5 ou 10 ans et qui aujourd'hui sont reloués. Moi, c'est une des limites que je vois, on n'a pas forcément le même avis et je l'entends tout à fait.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis défavorable.

11 votes contre : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.

3 votes pour : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS

16 - 2024-20287-CMMA2-201 - Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes - Exercice 2024- Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : L'ordonnance n°2005-1027 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables pour les collectivités prévoit que l'attribution des subventions doit être distincte du vote du budget à l'exception de celles qui n'étaient pas assorties de conditions d'octroi qui peuvent être individualisées au budget.

La Ville de Lyon a fait le choix de faire approuver par délibération distincte du budget, l'ensemble des subventions dont les montants et bénéficiaires sont connus au moment de l'adoption du budget.

L'attribution de plusieurs subventions a déjà été adoptée en décembre 2023 et janvier 2024 afin d'autoriser le versement des subventions aux associations dès le début d'année.

En annexe de la délibération il nous est détaillé les tableaux des subventions pour les divers organismes.

- Subventions de fonctionnement

la Bourse du Travail (13 320€) ; Marché Gare (77 000€) ; Réseau le Périscope (30 000€)

- Subventions d'investissement/ d'équipement

Théâtre des Célestins (29 000€ pour du matériel ; 370 000€ pour monte-décors ; 100 000€ pour travaux de conservation du patrimoine).

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

17 - 2024-21877-CMMA2-202 - Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 - Actualisation du plan pluriannuel des investissements et actualisation des Autorisations de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Cette délibération a pour objet la mise à jour de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026 de la Ville de Lyon.

Pour rappel, la programmation pluriannuelle des investissements est un processus continu de planification permettant de prévoir et prioriser les investissements sur le mandat.

En 2023, un travail d'actualisation de cette PPI a été réalisé. Et la capacité d'engagement fixée sur la période 2021-2026 à 1 250 M€ en mars 2021, passe à 1 312 M€ soit 62 M€ supplémentaire, dû à l'inflation qui entraîne une hausse du coût de certaines opérations et l'ajout de nouveaux projets.

Pour le 2e arrondissement, c'est 47 projets et 58 M€.

Lorsque vous connaissez les hausses de tarifs que la Ville de Lyon a connues c'est nécessaire de faire une mise à jour de ces investissements, par contre, ce qui est pointé par notre équipe, c'est la suppression de certains équipements qui nous inquiète ou la réalisation partielle d'autres travaux. Objectivement, nous allons nous abstenir sur cette délibération parce qu'on a des désaccords sur certains projets. Pour vous donner un exemple, on devait refaire sur ce mandat, les deux chapelles latérales de l'église Saint-Nizier. Au moment du chiffrage, il y a 3 ou 4 ans, on était sur un certain montant et au moment de démarrer les travaux, aujourd'hui, on se rend compte qu'avec la même enveloppe on ne peut réaliser que la moitié, c'est-à-dire, une des deux chapelles. Et puis aussi, on nous parle d'1,3 millions d'euros de PPI alors qu'on sait déjà que l'on sera à 60% de réalisation. On nous explique un chiffre qui n'est pas tout à fait la réalité. On va garder une grosse part de nos argumentaires pour le conseil municipal.

M. Lungenstrass : Vous savez, on peut échanger ici aussi, il ne faut pas attendre le conseil municipal même si on aura plaisir d'échanger aussi. La PPI que nous avons votée en début de mandat et cela reste le cas, est extrêmement importante et aussi pour le 2^e arrondissement. Face à ce constat de ce qu'on appelle la dette patrimoniale, justement on a choisi d'inscrire beaucoup d'investissement dans le patrimoine municipal, dans les équipements publics pour améliorer les conditions d'accueil. Cet investissement est très important. Je suis surpris de votre abstention parce que les évolutions positives pour le 2^e arrondissement, grâce à cette PPI, sont importantes et vous devriez le saluer. Le 2^e point que je voulais évoquer, évidemment qu'il y a des hausses de prix liées à l'inflation, il y a aussi un certain nombre de projets qu'on a retranchés pour diverses raisons mais il y a aussi des projets qui ont été bonifiés dans la stratégie patrimoniale. Forcément à l'instant « T » ils coûtent un peu plus cher mais on n'aura pas besoin de revenir dessus dans quelques années.

M. le Maire : M. Lungenstrass a l'art de nous motiver pour faire le débat ici, du coup, je vais vous donner un argument qui me déplaît dans cette délibération, de cette façon que vous avez de communiquer sur la PPI. On est à 4 ans de mandat, il reste 2 ans et sur ces 1,3 milliards il n'y a que 24% qui sont réalisés. On nous donne de grands chiffres, on va faire 1,3 milliards, on réactualise, mais sur le papier c'est très clair, il n'y a que 24% des engagements qui ont été réalisés en 4 ans. Je suis d'accord, les premières années de mandat ne sont pas celles où on réalise le plus, quels que soient les exécutifs, quelles que soient les villes et c'était aussi vrai lors des précédents mandats, à la différence près, que l'engagement qui était affiché était celui qui était tenu. Mais surtout, vous communiquez en disant, on a une dette patrimoniale, on nous a laissé le patrimoine municipal dans un état lamentable, d'accord, mais vous faites moins bien que vos prédécesseurs. Ce n'est qu'un outil de communication. Si cela avait été une actualisation de la PPI avec 66 % de réalisations, ce qui serait logique, on vous soutiendrait. On a envie de rénover nos écoles, de réhabiliter nos crèches, on a envie de refaire les équipements qui sont dans un état déplorable à la Ville de Lyon. Là, la réalité c'est que votre actualisation c'est avant tout une communication sur un chiffre 1,3 milliards qui en réalité sera à peine à 800 millions. Vous nous auriez fait un document avec marqué : « La PPI à 800 millions - actualisation, on a exagéré, voir, on a un peu menti sur le chiffre, on va revenir un peu à la raison », je ne dis pas qu'on aurait forcément voté pour mais au moins on aurait pu l'entendre.

M. Lungenstrass : Je crois que l'on ne va pas faire la bataille des chiffres ici. Ce qui est important de mentionner c'est qu'on aura 2/3 de la PPI qui sera consommée avec le restant qui sera engagé, que ce soit en matière d'études ou de planification de travaux pour un certain nombre d'opérations. Comme vous l'avez dit, en début de mandat, on est plutôt sur les études, sur des analyses préliminaires et ensuite on rentre dans ce qui coûte le plus cher. Je vous donne un exemple, je préside la commission d'appels d'offres du Sytral, on voit bien en début de mandat on passait des marchés qui étaient sur des montants élevés parce qu'il s'agit de transport en commun, mais malgré tout relativement modeste par rapport à la programmation des investissements. Là, maintenant, on passe en commission d'appels d'offres les marchés de travaux pour poser les rails, pour faire les travaux de réseaux, pour faire les espaces publics le long des projets de travaux et là, on parle de marchés qui sont de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'euros et cela plusieurs fois au sein d'une même commission. C'est la même chose qui se passe actuellement à la Ville. Evidemment que les études cela coûtent cher mais bien moins cher que les travaux et les interventions ensuite physiques, concrètes qui sont faites. C'est ce qui est en train d'arriver à la Ville. Par ailleurs, juste pour vous corriger, sur le réalisé pour notre mandature, on est, depuis les dernières années, équivalent à ce qui se faisait au précédent mandat, en fin de mandat. On est sur une accélération du réalisé, étant donné que nous sommes au même niveau que la fin de mandat avec ces coûts de travaux du précédent mandat, donc on va bien être au-dessus pour les 2 – 3 prochaines années. C'est faux de dire que le précédent mandat affichait une PPI et l'a réalisé à 100%, ils sont au même taux de réalisation des 2/3.

M. le Maire : Il n'était pas à 100%, il était entre 80 et 90%. Vous, vous êtes autour de 60%. Par contre, là où je ne suis pas d'accord avec vous, sur le Sytral, il y avait un projet de métro, vous l'avez abandonné, donc forcément toutes les études on les a jetées à la poubelle, on les a payées mais elles partent à la poubelle. Vous avez décidé de mener d'autres projets, ça c'est vrai, on repart de zéro.

Là, où à la Ville, ce n'est pas vrai, parce que lorsqu'on regarde le détail des investissements qui sont prévus sur l'arrondissement, rénovation de l'église Saint-Bonaventure c'était déjà en cours, c'est terminé, heureusement. Saint-Nizier c'était déjà dans les conventions, la réhabilitation des différentes écoles, elles étaient toutes déjà inscrites sur les précédents mandats. Donc en fait, les études, peut-être qu'elles n'avaient pas été lancées mais ces projets étaient déjà identifiés ou en cours de réalisation. Vous ne repartez pas de zéro, il y avait une forme de continuité sur bon nombre des projets. Autant au Sytral, je suis d'accord, autant à la Ville je ne suis pas d'accord avec ce que vous expliquez.

M. Fernoux : Il n'y avait aucun marché de maîtrise d'œuvre lancé sur le projet métro, tramway, il me semble. On parle souvent que ce projet était soit disant abouti, c'étaient des visions sur des schémas qui n'étaient pas très poussés. Donc, dire qu'on est reparti sur une page blanche ce n'est pas vrai. Et vous savez très bien qu'un projet cela se lance, qu'il faut faire des études, il faut prendre son temps. Il vaut mieux prendre son temps et bien faire les choses qu'aller très vite et faire mal les choses.

M. le Maire : Ça, vous prenez votre temps, il n'y a pas de souci et vous le prenez très bien.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

3 votes pour : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS

11 abstentions : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.

18 - 2024-24728-CMMA2-211 - Engagements "Quartiers 2030" - Approbation et autorisation de signature du contrat de ville 2024/2030 de l'agglomération lyonnaise - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : La politique de la ville repose sur une géographie prioritaire d'intervention listant les quartiers dont les habitants rencontrent des difficultés sociales importantes. Cette délibération porte sur une actualisation du périmètre d'intervention de la politique de la ville pour la période 2024-2030.

Cette actualisation se fait en partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales à travers l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires. Le nouveau contrat ville 2024 / 2030, dénommé « Engagements Quartiers 2030 », propose de nouveaux quartiers éligibles.

Les principales évolutions pour la ville de Lyon sont :

- Inscription du quartier Laënnec (8ème) en quartier prioritaire (QPV)
- Extensions des périmètres des (QPV) :
 - Sœur Janin (5ème)
 - Cités sociales de Gerland (7ème)
 - Etats-Unis (8ème)
 - Langlet-Santy (8ème)
 - Gorge de Loup (9ème)
 - Vallonnière (9ème)
 - Duchère (9ème)

La liste des quartiers prioritaires est déterminée au niveau national par le décret n° 2023/1312 du 28 décembre 2023.

Afin de compléter cette liste il a été convenu entre l'Etat et la Métropole de créer des quartiers populaires métropolitains (QPM).

Ces quartiers bénéficient d'une intervention volontaire renforcée de la part de la collectivité sans pour autant bénéficier des dispositifs spécifiques de l'Etat au titre de la politique de la ville.

Un quartier est concerné pour le 2e arrondissement c'est Verdun Suchet (2ème)

Les autres quartiers concernés sont :

- Pentec-Croix Rousse (1er)
- Voltaire (3ème)
- Guillotière (3 et 7ème)
- Jeunet (5ème)
- Ménival (5ème)
- Vaise et cités sociales (9ème)

Ce sont des crédits qui sont importants pour ces différents quartiers pour pouvoir opérer à de la rénovation urbaine. C'est toujours important de pouvoir avoir des crédits supplémentaires. Je suis très heureux que certains quartiers puissent en bénéficier. Il faut savoir que pour pouvoir établir ces critères, on a un ratio de logement social par IRIS, c'est-à-dire par secteur de bâtiments que jusque-là, la Ville avait. Le dernier chiffre que l'on a date de 2020. Depuis la réforme et la suppression de la taxe d'habitation, les villes n'ont plus accès à ces chiffres, c'est l'Etat qui les a. Et l'Etat nous a dit, qu'il était dans l'incapacité de nous fournir ces chiffres. On ne l'aura donc plus à partir d'aujourd'hui, je trouve cela fantastique ! Nous, les collectivités, nous avons l'obligation de donner une transparence totale sur tout ce que l'on fait par contre quand on a besoin d'établir des programmes on voit que c'est plus compliqué.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

19 - 2024-20416-CMMA2-186 - Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Nous soutenons ce type de délibération, par contre, M. Lungenstrass, j'espère que vous ferez respecter les règles. Mettre des règles en place c'est très bien mais faut-il encore les faire respecter. Je pense notamment aux aires de livraison qui sont assez régulièrement occupées de manière abusive par des artisans ou des pendulaires. Maintenant que des choses sont proposées de manière sérieuse aux professionnels, il faudra surveiller.

M. le Maire : Nous avons eu un débat complet tout à l'heure, lors du CICA qui a eu lieu avant notre conseil d'arrondissement. Un certain nombre d'entre vous était là.

M. Lungenstrass : Sur cette délibération concernant les professionnels, effectivement c'est un travail qu'on a mené depuis le début du mandat et il y a des attentes fortes au niveau des partenaires avec lesquelles on a travaillé la CCI, la CMA, la CABEP, les associations de commerçants pour que cela soit mis en œuvre. Cela sera le cas le 4 juin prochain, enfin, pour ces professionnels qui sont effectivement importants pour le bon fonctionnement de la Ville. Je vous remercie, cher Jean-Stéphane, d'avoir présenté la délibération et de la soutenir parce que c'est un élément important pour les activités économiques. Y compris pour les particuliers. Non seulement parce que les artisans auront plus de facilité pour intervenir mais y compris parce qu'aujourd'hui, on se retrouve lorsqu'un artisan intervient chez nous, avec souvent une surcharge de dizaines d'euros qui pourra disparaître dans les années à venir. Par contre, évidemment, il faudra continuer à faire respecter les différentes règles, rappeler que ces tarifs-là concernent bien les linéaires de stationnement et non les aires de livraison qui sont importantes pour les livreurs y compris pour les particuliers qui doivent charger / décharger. C'est pour cela que l'on réorganise nos équipes en matière d'ASVP et de policiers municipaux pour davantage contrôler le stationnement gênant et nous sommes en bonne voie pour ce faire.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

20 - 2024-20418-CMMA2-187 - Proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

21 - 2024-20414-CMMA2-210 - Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : M. Lungenstrass, vous nous avez présenté tout à l'heure votre politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive, je n'en dirai pas plus. Il me semble qu'il y aura une intervention en conseil municipal M. le Maire ?

Avant de passer au vote, vous nous avez évoqué, M. Lungenstrass, le recrutement de la police municipale, des ASVP, peut-être pourriez-vous nous en dire un mot parce que lorsque je fais le tour des polices municipales, parce que je sors du 2^e arrondissement assez régulièrement, on me tient un discours complètement différent. On est plutôt sur un solde négatif entre les recrutements et les départs. Cela serait intéressant que les Lyonnais aient les vrais chiffres de votre part. Et concernant cette délibération, je demanderais à la majorité du 2^e arrondissement de s'abstenir.

M. le Maire : Sur les chiffres de la police municipale, malheureusement, cela n'est pas réjouissant. Sur les ASVP on sait tous, qu'en partie, c'est lié à l'arrivée des nouveaux véhicules LAPI qui flashent beaucoup plus. Ils tournent beaucoup dans le 2^e et 6^e arrondissement. On ne va pas faire de mauvais esprits, on n'a pas de chiffre, ce n'est qu'un ressenti. A moins que M. Lungenstrass ait des explications à nous donner ?

M. Lungenstrass : D'abord sur ces sujets de contrôles, on l'a dit depuis le début du mandat et nous sommes transparents sur les chiffres des arrivées et des départs au niveau de la police municipale, il n'y a pas de sujet. C'est au niveau de la police nationale qu'on aimerait avoir cette même transparence. Je pense qu'on a ce devoir de transparence et de redevabilité et puis, c'est important d'expliquer aussi pourquoi on se retrouve dans cette situation et quelles sont les actions que l'on mène pour y remédier. Je ne vais pas égrainer tout ce que l'on fait en matière salariale, de conditions de travail et d'organisation du travail pour y remédier, mais en tous les cas on agit en ce sens. Cela n'évolue pas en un claquement de doigt, 2 ans, 3 ans à l'échelon de comportement ou d'évolution en matière de formation c'est un claquement de doigt, il faut continuer à poursuivre les efforts. Sur la question des véhicules LAPI, c'est un outil que l'on a depuis l'automne dernier. Cela fonctionne bien pour l'instant, il faut tirer un bilan plus complet. Effectivement, votre collègue du 6^e arrondissement qui a insinué qu'il y aurait des différences de traitement entre les arrondissements, c'est faux. Les agents ont travaillé des parcours dans la ville, c'est normal que vous voyez les 2 véhicules tous les jours parce qu'ils passent tous les jours dans l'ensemble de la Ville, enfin, là où c'est payant évidemment. Là où c'est gratuit ça ne passe pas. Donc le 6^e arrondissement, c'est peut-être ça qui est choquant, n'est pas plus respectueux des règles de stationnement que les autres Il se trouve dans la moyenne, en proportion du nombre de places payantes qui est très important dans le 6^e arrondissement et bien se retrouve en équivalence sur les véhicules contrôlés et donc les infractions. Je pense qu'il n'y a pas de tentative de polémique à mettre sur ce sujet, les agents ont bien maillé le territoire. Par ailleurs, nous allons avoir des extensions de stationnement payant dans les prochains mois dans la ville. Ces boucles de parcours des véhicules vont être aussi mises à jour pour mieux parcourir toute la ville. Peut-être, juste un mot sur la tarification, c'est quand même cela la délibération, on est sur une tarification progressive du stationnement, un modèle lyonnais du stationnement qui est novateur, une première en Europe et dans le monde.

Il prend en compte non seulement la durée mais aussi la motorisation et le poids des véhicules avec une tarification familiale et solidaire pour les résidents. Je pense que c'est plus juste, plus progressif, vous devriez y être tout à fait favorables. D'ailleurs, tout à l'heure, vous avez dit quelques points qui vous dérangeaient un peu mais cela reste à la marge. Quand je vous écoute, au final vous êtes plutôt favorables parce qu'on a bien travaillé ce sujet, parce qu'il est équilibré. Je vous invite à voter pour et si ce n'est aujourd'hui, en conseil municipal.

M. le Maire : Dans l'absolu sur le travail de fond qui a été mené, je reconnais qu'il y a un certain nombre de points qui me conviennent dans ce qui a été fait. Ce que je remets en cause, en réalité, à travers cette délibération, c'est la politique globale du stationnement. On l'évoquait, il y a le problème de la suppression du nombre de places notamment dans notre arrondissement, c'est vrai que c'est plus facile d'en supprimer dans le 2^e que dans les autres arrondissements. On a reçu récemment les chiffres du nombre d'emplacements vélos qui ont été créés et du nombre d'emplacements vélos par arrondissement. On voit que dans le 2^e, on a 800 stations vélos et on est à peine à 77 dans le 8^e qui fait 3 fois la taille de notre arrondissement. C'est la Métropole qui nous a fourni les chiffres, j'avoue que j'étais grandement surpris. Encore une fois, on attaque le 2^e et le 6^e parce que ce sont des arrondissements d'opposition, mais cette politique qui consiste à supprimer systématiquement du stationnement nous emmène dans le mur. On le voit les commerces perdent du chiffre d'affaires, les familles quittent Lyon, nos classes d'école ferment, maintenant on en est au stade où on ferme les écoles. Tout cela est malheureusement beaucoup lié à cette politique des mobilités qui est menée. Sur la tarification à proprement parlé, je n'ai pas d'opposition particulière. J'ai une opposition globale sur ce que vous faites. Quand vous supprimez la 2^e vignette résident, j'y suis opposé. Ce qui m'embête avec votre délibération, c'est que je n'ai pas envie de cautionner cette politique du stationnement que vous menez à Lyon qui est très agressive contre les commerçants, contre les familles. C'est cela le sujet, et ce n'est pas le mode de paiement, c'est plus dans l'approche globale.

M. Fernoux : Des fois, je me demande si vous ne vivez pas au Pays d'Alice au Pays des Merveilles. A chaque fois vous nous dites : « Moi, je veux végétaliser la ville ». Vous nous dites que le 2^e, je n'ai pas vérifié, a perdu le plus de places. Le 2^e est aussi l'arrondissement le moins végétalisé. Les familles de Lyon selon vous partent parce qu'elles ne peuvent plus se garer en bas de chez elle. Actuellement pour loger une famille, dans le 2^e par exemple, il faut peut-être faire un achat de 500 000 - 600 000 euros. Moi je pense que c'est plutôt ça qui freine les familles à venir que de se dire, « je ne vais pas pouvoir garer ma voiture en bas de chez moi ».

M. le Maire : Ce n'est pas à venir, les familles partent !

M. Fernoux : C'est beaucoup plus lié au prix du foncier qu'à la place de la voiture.

M. le Maire : Elles habitent déjà, elles partent, c'est cela le sujet.

M. Fernoux : Elles ne sont pas remplacées par d'autres familles, je pense qu'il y a un roulement.

M. le Maire : Après on peut aussi parler de la politique du logement, moi je n'ai pas de souci avec cela, vous voulez remettre une pièce dans la politique du logement. Je pense que Raphaël Michaud va avoir les oreilles qui sifflent. Il n'y a pas que vous, mais vous, vous avez beaucoup contribué les deux premières années de votre mandat. Malheureusement on a aussi la hausse des taux d'intérêts des banques centrales qui ont un effet négatif sur ce qui se passe à Lyon, mais les chiffres qui nous sont annoncés et qu'on a pu revoir dans le budget primitif, faisaient état de 3 ou 4000 logements sur la ville de Lyon il y a 4 ans. L'année dernière, on était à 1800 et là on tombe à 1000. C'est ça les chiffres du logement à Lyon. Vous savez qu'un cycle de développement c'est long. Cela veut dire que la hausse des taux a un impact sur la commercialisation des programmes qui sont déjà construits ou en construction mais cela aura aussi un impact, et notamment le fait de bloquer un certain nombre de projets sur la construction au globale. Mon cher Raphaël Michaud, m'a expliqué, que l'offre et la demande cela n'existait pas. Je me passerai de

commentaire, parce que jusque-là, cela fait des siècles et des siècles que cela fonctionne comme ça. Vous avez mis en place l'encadrement des loyers sans construire plus de logements. On a des exemples tous les jours de gens qui viennent nous voir en disant : « j'ai un appartement à louer, j'ai 400 visites, parce qu'il n'y a plus de logement, et je prends qui ? Le plus riche ». C'est cela aujourd'hui le problème que l'on a, c'est votre politique des mobilités, votre politique du logement. Bon, c'est votre politique en général, on pourrait en parler plus longuement.

M. Fernoux : Je vais rester sur le stationnement, il faudra juste m'expliquer comment dans votre monde c'est possible de rajouter de la place pour le piéton, de végétaliser la ville et de ne pas toucher au stationnement. Parce que c'est une belle formule magique.

M. le Maire : On peut prendre un exemple, regardez la piétonisation de la rue de la République que vous voulez faire, vous n'allez pas me faire croire qu'il n'y a pas de place pour les piétons ? Il y a des rues où il y a besoin de faire plus d'espace pour les piétons, mais il y a des rues où il n'y a pas besoin d'en faire plus. D'ailleurs, comment vous expliquez qu'on est l'un des arrondissements où on a le plus supprimé de places de stationnement et où on a le moins végétalisé ? Vous nous vendez qu'on supprime des places à tour de bras pour végétaliser mais la réalité est plus complexe que cela dans le centre-ville de Lyon. Pour autant, il y a un équilibre dans ce monde à trouver et c'est ce que les gens vous reprochent. Je ne suis pas le seul, il y a 70% des habitants à Lyon qui vous le reprochent, je ne dois pas être isolé. C'est votre dogmatisme sur cette politique des mobilités et c'est cela le sujet.

M. Lungenstrass : Pour revenir sur la tarification du stationnement et puis ensuite je ferai un commentaire sur l'habitat. D'une part, la 2^e vignette, vous n'êtes pas d'accord, très bien, mais on l'a voté en conseil municipal, vous avez voté contre, il n'y a pas de souci, mais là on l'occurrence on parle d'une tarification progressive du stationnement donc cela n'a rien à voir. Sur un certain nombre de places de stationnement qui sont transformées en arceaux vélos, vous savez tout comme moi que la grande majorité l'est pour des raisons de sécurité. On l'a abordé tout à l'heure en CICA, dans les carrefours c'est pour améliorer la visibilité et c'est une obligation légale, vous le savez très bien. Je pense que vous êtes attaché aussi à cette forme de sécurité routière, donc je pense qu'il faut malgré tout séparer les sujets. Je vous invite à voter pour la tarification progressive du stationnement. Sur la question de l'habitat, pour vous mettre d'accord avec Olivier, ce sont des chiffres de 2019 ou 2020 de mémoire, on a de longue date à Lyon un turn-over, une mobilité domestique qui est extrêmement importante à Lyon. On a 50% des habitants qui dans les 4 ans avaient changé de logement. C'est un turn-over très important. On voit bien que cela fait évoluer le parc de logements et les personnes qui habitent à un endroit précis. D'où le propos d'Olivier qu'à un moment donné, les personnes qui s'y installent font face à des taux plus élevés sur le foncier également ou alors sur les loyers qui sont augmentés souvent quand les personnes quittent leur logement. Je pense que cet aspect est d'ailleurs à avoir en tête parce que ce turn-over accélère la spéculation et les conditions dégradées en matière de logement.

M. le Maire : Pourtant vous avez mis en place la modification n°4 du PLU-H qui nous permet de faire un logement social tous les 4 logements. Le problème c'est le manque de construction, c'est l'encadrement des loyers et tant que vous ne reviendrez pas dessus, on ne favorisera pas la construction de logement à Lyon malheureusement. Mais je ne désespère pas parce que cela fait déjà 4 ans qu'on est dans le mur, il y a bien un moment où je pense que l'exécutif métropolitain s'en rendra compte. Renaud Payre, il est un peu isolé mais il commence à se rendre compte de la difficulté que nous avons dans l'agglomération lyonnaise. Revenons à la délibération, vous n'avez pas réussi à me convaincre de voter pour, ni de voter contre donc je vous propose qu'on abstienne.

M. Fernoux : Un dernier point, je trouve dommage que vous vous absteniez

M. le Maire : Moi je trouve dommage que vous supprimiez des places à tour de bras, aussi.

M. Fernoux : Il y a un point qui est absent de toute la discussion, c'est la taille des voitures. Avant je m'accoudais sur le haut de la voiture, mais là, je peux m'accouder sur le capot de la voiture. On a des

voitures, où le capot est à 1 m de haut.

M. le Maire : A Lyon ?

M. Fernoux : A Lyon, oui.

M. le Maire : Dans le 2^e arrondissement ?

M. Fernoux : Si vous voulez je vous enverrai des photos. On a des voitures qui sont de plus en plus hautes et de plus en plus grandes. C'est problématique pour la sécurité des enfants qui sont plus petits que la hauteur du capot mais aussi d'un point de vue architectural. Quand on est dans une ville avec de beaux bâtiments, il y a une énorme voiture qui est garée devant et qui peut gêner la vue.

M. le Maire : Il y a peut-être des villes, mais ne tombons pas dans la caricature, la plupart des véhicules qui sont en ville sont des citadines, il y a des SUV, je connais votre combat contre les SUV, vos militants qui dégonflent les roues, mais on est quand même plus sûr de la citadine en ville. Reconnaissez-le !

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

3 votes pour : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS

11 abstentions : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINI, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.

22 - 2024-21913-CMMA2-188 - Programmation financière 2024 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Biodiversité et nature en Ville

Rapporteur : François ROYER

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

23 - 2024-21965-CMMA2-191 - Plan d'actions pour la condition animale - Délégation service au public et sécurité - Direction de la santé

Rapporteur : François ROYER

M. le Maire : Il y a beaucoup de choses qui sont très positives dans ce rapport. Il y en a une qui m'interpelle et qui fait que je n'ai pas envie de voter pour, c'est votre politique des rats. Je ne sais pas d'où vient votre passion pour les rats, on le voit à Paris, on le voit à Lyon, de ne pas vouloir lutter contre la prolifération de rats, ou alors comme vous nous l'expliquez là, d'ailleurs pareil pour les pigeons. C'est ce qui fait que je n'ai pas forcément envie de voter favorablement. Sur tout le reste ça va, bon pour le zoo, cela reste à discuter, je suis partagé.

M. Lungenstrass : Effectivement sur les animaux liminaires, je pense qu'il faut préciser certaines choses. Il y a un plan d'actions défini sur ces animaux, que ce soit notamment sur des campagnes déjà d'information, parce que la prolifération de ces animaux est notamment liée, aussi, à la gestion des déchets et au fait de les nourrir. Et d'autres éléments préventifs pour attaquer à la source la reproduction de ces animaux. Je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a pas une action prévue en ce sens. Par ailleurs, cette délibération sur la condition animale est en lien avec la biodiversité. Cela représente un plan d'actions global.

Je pense que dans le 2^e arrondissement, il y a encore des choses à faire, notamment à Confluence, que cela soit la phase 1 ou la phase 2, on avance d'une manière positive avec la végétalisation, avec des mares, notamment des mares installées dans les cœurs d'îlots ou à Jardigône avec des nichoirs, des continuités écologiques. Les mares, cela permet de développer les libellules et les martinets qui sont les prédateurs des moustiques. L'idée est de recréer cet écosystème qu'on a perdu pour favoriser la biodiversité et aussi réduire les nuisances que l'on peut avoir lié à certains sujets.

M. le Maire : Vous avez évoqué et c'est écrit, qu'il y avait une volonté de travailler sur la gestion des déchets pour éviter la prolifération des rats. Je vais vous donner un exemple très simple qui concerne le 2^e arrondissement. On alerte la Métropole régulièrement sur le dernier passage de ramassage des poubelles sur la place Bellecour au niveau des jardins pour enfants. Le dernier passage est à 16h. C'est-à-dire avant la sortie d'école des enfants. On se retrouve dans la situation où les poubelles débordent à 18h et où on a des rats qui jouent au milieu des enfants. La Métropole nous explique qu'ils ne veulent pas passer plus tard. Ça, c'est un exemple concret. J'espère que cette délibération va convaincre la Métropole. J'ai peur que cela soit, comme tous les plans que vous nous présentez à chaque conseil municipal avec les 40 orientations sur à peu près toutes les politiques publiques et derrière pas la moindre mise en application. Je tenais à vous le redire parce que si vous avez la possibilité de faire bouger vos amis de la Métropole sur cette question des déchets, cela serait utile pour les enfants pour éviter qu'ils jouent au milieu des rats.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

3 votes pour : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS

11 abstentions : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.

24 - 2024-22742-CMMA2-193 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions à des projets internationaux 2024 - 1^{ère} phase - Direction Générale des Services - Direction relations européennes et internationales

Rapporteur : François ROYER

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

25 - 2024-21837-CMMA2-189 - Lyon 1^{er}; 2^{ème}, et 5^{ème} - Convention de restauration des cours et traboules conventionnées - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Jean-Bernard NUIRY

M. Nuiry : Dans cette délibération il est fait mention d'une traboule concernée dans le 2^e arrondissement, je pense qu'il s'agit du passage des imprimeurs entre le 56 rue Mercière et le 26 quai Saint Antoine. Il est vrai que nous avons beaucoup de traboules et de cours qui sont malheureusement fermées au public, que j'ai visitées le 13 février avec l'atelier du patrimoine, il faut avoir les autorisations des propriétaires mais c'est quelque chose que l'on pourrait peut-être travailler. Il y a le 15 de la place Bellecour, le 82 rue E. Herriot, le 22 rue Charles Dullin, le 23 rue Franklin. Il y a des cours qui sont accessibles au public, comme la cour des 3 passages qui se trouve au 9 rue Laurencin et 26 quai Gailleton. Et puis, il y a une très belle cour au 33 / 35 rue Auguste Comte qui donne aussi sur la rue des remparts d'Ainay avec sa petite fontaine au milieu qui est magnifique.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

26 - 2024-18166-CMMA2-194 - Approbation de l'offre de financements de l'Institut National contre le Cancer (INCa) au projet 2024-2027 ZERO EXPO PE ' Approche globale visant la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens ' dans le cadre de l'appel à projets ' Réduire les expositions : concevoir des politiques et agir dès maintenant - Plan Zéro Exposition ' - Délégation service au public et sécurité - Direction de la santé

Rapporteur : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

27 - 2024-21930-CMMA2-195 - Opération n° 60034531 - Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros aux Hospices civils de Lyon pour la réalisation de travaux d'aménagement de locaux en vue de la création d'une ' Maison des femmes ' au sein de l'hôpital Edouard Herriot, sis 5 place d'Arsonval à Lyon 3ème - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

28 - 2024-21910-CMMA2-212 - Attribution d'une subvention d'investissement de 200 000 € à l'association Alerte pour le projet Spot Séniors Lyon 1er et approbation de la convention correspondante - Lancement de l'opération n° 01SEALER "Subvention association Alerte - Projet Spot Séniors" et affectation d'une partie de l'AP n° 00001, 2021-1 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale

Rapporteur : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

29 - 2024-22748-CMMA2-203 - Végétalisation des établissements d'accueil individuel du jeune enfant grâce au subventionnement de " kits hors sol " destinés à l'ensemble des structures " Maisons d'assistant-e-s maternel-le-s " présentant un statut associatif au 1er janvier 2024 et domiciliées sur la commune de Lyon - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Je vous demande un avis favorable sur cette délibération, même si nous n'avons pas de MAM dans le 2^e arrondissement. Pour autant peut-être que certains enfants du 2^e sont accueillis dans des MAM d'autres arrondissements faute de place en crèche.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

30 - 2024-21891-CMMA2-204 - Adaptation du montant des enveloppes n°60004524 ' Aménagements petite enfance ' et n°60004528 ' Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire ' et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

31 - 2024-21893-CMMA2-208 - Opération n°60020602 Plan canicule Ecoles 2021-2026 - Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20006 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Je profite de cette délibération pour passer un petit appel à l'aide sur les stores de l'école Germaine Tillion qui sont défectueux depuis la livraison de l'école. Le doublement de l'enveloppe nous permettra d'apporter une solution pérenne aux enfants qui ont chaud avec une façade en métal et des stores qui ne ferment pas.

M. le Maire : Et pour ceux qui tiennent des bureaux de vote lors des élections ! Je vois des présidents de bureau de vote dans la salle. Je pense que le message est passé.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

32 - 2024-21894-CMMA2-209 - Évolution de l'accueil périscolaire du soir dans les écoles de la Ville de Lyon à partir de la rentrée de septembre 2024. Nouvelle dénomination : ' PEPS ' - Approbation des tarifs et du règlement intérieur- Modification des missions de référent coéducation de proximité - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Je vais vous demander une abstention. Nous avons été reçus par Mme Léger le 17 janvier dernier pour une réunion de présentation de ce projet de réforme. On salue l'initiative parce que cela a permis de faire part de certaines craintes que nous avons. Nous avons demandé également des éléments d'information complémentaire notamment sur le mode de concertation. Quelles familles avaient été interrogées dans quelles écoles ? Et puis des données chiffrées notamment sur le nombre d'enfants inscrits dans chaque école de la ville, le nombre d'enfants inscrits par école dans chaque temps périscolaire, la répartition de ces enfants selon les QF. Le 13 février nous avons reçu une réponse partielle. Nous avons redemandé des éléments plus précis et pour l'instant nous n'avons pas de réponse. Dans l'attente de ces réponses plus précises et suite à différentes remarques des parents à qui nous avons pu commencer à présenter la nouvelle organisation. Il nous a été dit de ne surtout pas communiquer sur les tarifs avant le vote en conseil. Nous allons donc nous abstenir aujourd'hui.

M. Lungenstrass : Nous avons beaucoup de positif dans cette réforme du périscolaire avec des temps plus qualitatifs pour les enfants, avec cet échelonnage, avec de nouvelles conditions, avec aussi un engagement humain. Cela a été rappelé, pour mieux animer et encadrer les enfants. Je ne peux que vous inviter à voter pour.

Je voulais poser la question, quels étaient les retours que vous aviez eus de la part des parents sur la présentation que vous avez pu faire et la question des précisions ? Vous en avez demandé beaucoup, peut-être que depuis le 13 février cela était compliqué pour ma collègue de vous répondre sur l'intégralité, mais quels sont les éléments sur ces données-là qui vous sont importants pour pouvoir voter pour ? J'ai l'impression quand même que l'on peut en conseil municipal, attendre un vote pour de votre part, tant sur le périscolaire que sur la condition animale, que sur la tarification du stationnement.

Mme Grosjean : Sur les retours des familles, il y a globalement un bon accueil du fait de pouvoir récupérer les enfants de façon échelonnée. Un bon accueil aussi sur la tarification unique qui sera plus lisible que ce qui existe actuellement. En revanche, les parents s'inquiètent des tarifs, parce que les personnes qui ne consommaient que le 1^{er} temps, qui était peu cher, vont devoir payer un temps qui sera plus cher pour un besoin pas plus élevé que ce qu'ils ont aujourd'hui. Le 2^e retour c'est que certains s'inquiètent de voir la journée encore allongée de 15 minutes supplémentaires obligatoires pour les maternelles, 30 minutes pour les élémentaires. Il y a aussi des questions sur le double horaire, 17h45 maternelle, 18h élémentaire, quand on a 2 enfants, au final, le petit de maternelle il sera récupérer à 18h en même temps que le grand frère. Et puis un souci sur le fait qu'on nous demande aujourd'hui de voter au nom des familles sans leur avoir dit combien cela allait leur coûter. Cela me pose un petit problème aujourd'hui de me prononcer sur quelque chose qui personnellement ne me concerne pas, pour des personnes qui ne savent pas combien elles vont payer. Sur la question des éléments de précisions, c'était pour pouvoir évaluer l'impact financier pour les familles, on voulait avoir la répartition, notamment pour savoir au moins dans nos écoles, quel impact cela avait pour combien de familles ? Et savoir quelles familles avaient été interrogées, puisque moi, aujourd'hui, je ne connais aucune famille qui soit venue me dire qu'elle avait été questionnée sur cette nouvelle organisation dans le cadre de la concertation.

M. le Maire : Cela serait aussi intéressant de savoir parce que vous comprenez bien que si l'augmentation concerne 5 familles cela n'aura pas le même impact que si cela en concerne 1000 ou 2000. Je crois que Mme Léger s'est engagée à nous fournir les chiffres, on ne désespère pas, ce sont ces limites-là qu'on avait identifiées. Il y a du positif, et peut-être du moins bon donc voilà, l'abstention en attendant de voir.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

3 votes pour : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS

11 abstentions : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.

L'ordre du jour étant épuisé, cette séance est terminée. La prochaine séance du conseil d'arrondissement aura lieu **le mercredi 15 mai à 18h30 précédé d'un CICA général à 17h30.**

La séance est levée, je vous remercie.